



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

28 AOUT 2007

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par : Benoît helly
04 72 00 44 50
benoit.helly@culture.gouv.fr

Arrêté n° 07.365

Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme
Commune de Villard-de-Lans (38)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code du patrimoine, notamment son Livre V ;

Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1^{er}, 4 à 8 et 17 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-1 ; L. 421-2-4 ; R.315-11 ; R.315-29 ; R.421-38-10-1 ; R.421-9 ; R.430-5 ; R.442-3-1 et R.442-4-2 ;

Vu l'avis favorable de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Centre-Est en date du 17 janvier 2006 ;

Considérant le patrimoine archéologique recensé par la Carte archéologique nationale sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans, en particulier les nombreux sites de la Préhistoire : Paléolithiques, Mésolithiques, et Néolithiques, ainsi que les vestiges du Moyen Age ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la commune de Villard-de-Lans sont déterminées vingt-cinq zones dans le périmètre desquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol pourront faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Chacune de ces zones est délimitée et identifiée sur le plan, et décrite sur la notice de présentation annexée au présent arrêté.

Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers, d'autorisation de lotir situés dans les zones déterminées à l'article 1^{er} du présent arrêté sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation de l'opération d'urbanisme ou d'aménagement faisant l'objet de la demande. Il en est de même pour les décisions de réalisation de zones d'aménagement concertées situées dans les zones déterminées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Les dossiers et décisions mentionnés à l'alinéa précédent sont transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n°2004-490du 3 juin 2004 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Isère et notifié au maire de Villard-de-Lans qui procèdera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 4

L'arrêté et ses annexes (plan délimitant la zone et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Villard-de-Lans et à la Préfecture de l'Isère.

Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive, lorsqu'elles sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département de l'Isère et le maire de la commune de Villard-de-Lans sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

28 AOUT 2007

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
et par délégation,
l'administratrice civile
chargée de l'intendance SGAR

Marie-Paule BARDECHE

VILLARD-DE-LANS (38)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Villard-de-Lans, vingt-cinq zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique très riche de la commune et sur la connaissance qu'ont les archéologues du Vercors des sites répertoriés.

Comme l'ensemble du plateau du Vercors, la commune de Villard-de-Lans possède un riche patrimoine archéologique, scientifiquement important, mais malheureusement trop peu visible. Il s'agit en effet, pour majeure partie, de sites préhistoriques, conséquence d'une tradition archéologique toujours aussi vivace de nos jours. On sent à Villard-de-Lans plus qu'ailleurs sur le plateau, la présence d'occupations plus récentes, romaine et médiévale, sans que l'on puisse définir pour autant une quelconque organisation du territoire.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Valchevrière

Village du XIII^e siècle

2- Les Geymonds

Chapelle médiévale

3- Meaudret

Eglise médiévale St jacques

4- La Bessia

Maison-forte du Moyen-Age

5- Le Village

Habitat et église du Moyen-Age

6- L'Achard

Maison-forte du Moyen-Age

7- Grande Pièce

Indices de site gallo-romain (céramique et tuiles)

8- Aux Grands Champs

Site paléolithique final et épipaléolithique

9- Aux Murets

Site paléolithique ancien et moyen

10- Le Sagnat

Site néolithique final

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 07-365
du 28 AOUT 2007

11- Les Pierres
Site épipaléolithique

12- Les Gauchets / à Tinaine
Sites préhistoriques indéterminés

13- La Tour
Site préhistorique indéterminé

14- Les Bonnets
Sites préhistoriques indéterminés

15- Les Polonais
Site paléolithique ancien et moyen

16- Concourdan
Site paléolithique ancien et moyen

17- La Fauge
Site mésolithique

18- Machiret
Site mésolithique

19- Fond Noire
Site paléolithique ancien et moyen

20- A Payoni  re
Site paléolithique ancien et moyen

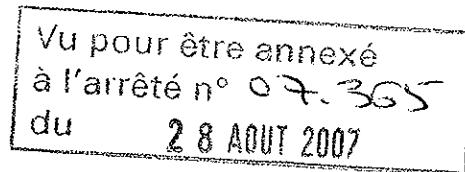
21- La Cabane
Site mésolithique

22- Les Geymonds
Site mésolithique et néolithique ancien

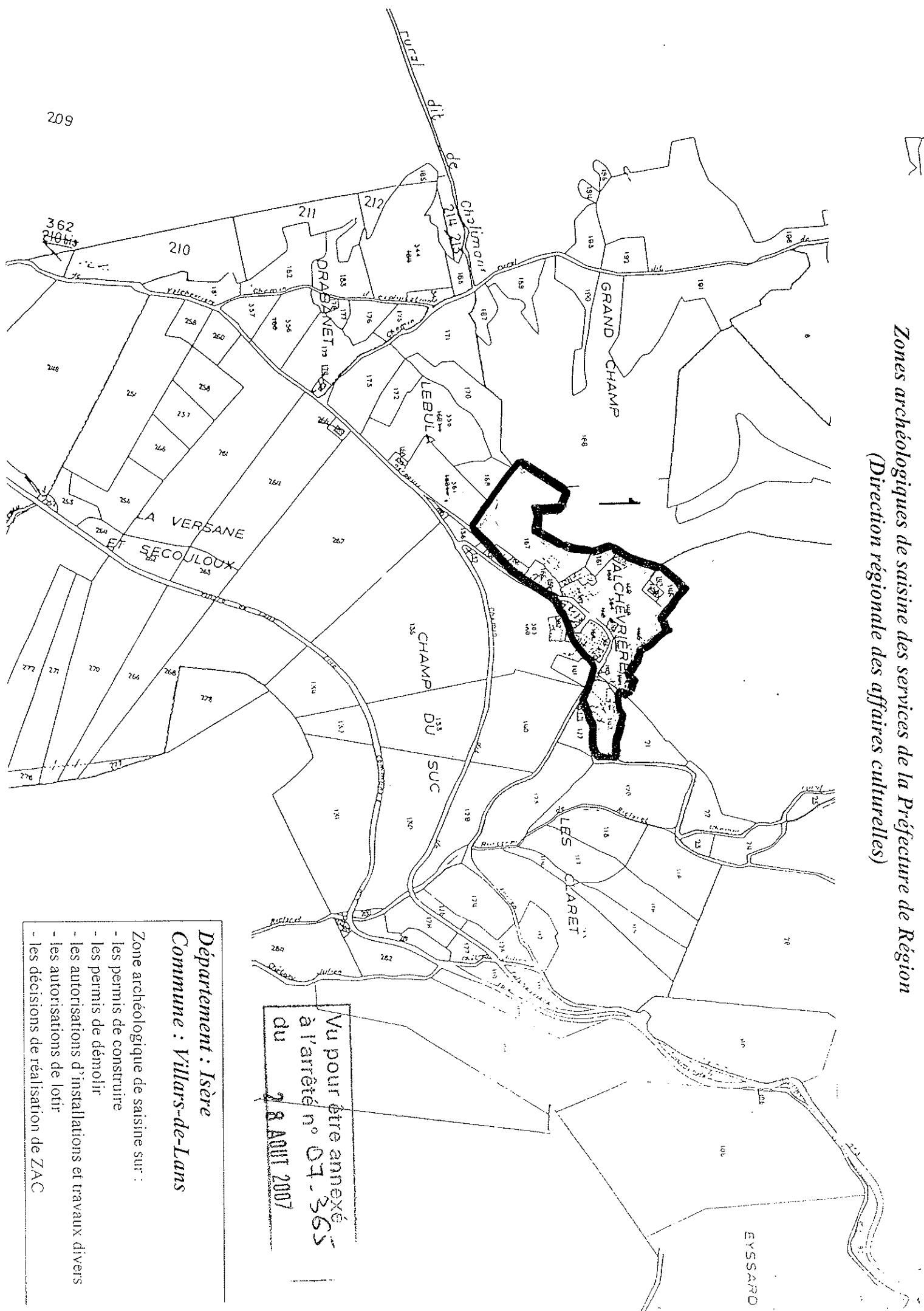
23- Bois Barbu
Site mésolithique

24- Les Pl  tres
Site mésolithique

25- Roybon
Site mésolithique



209



*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*



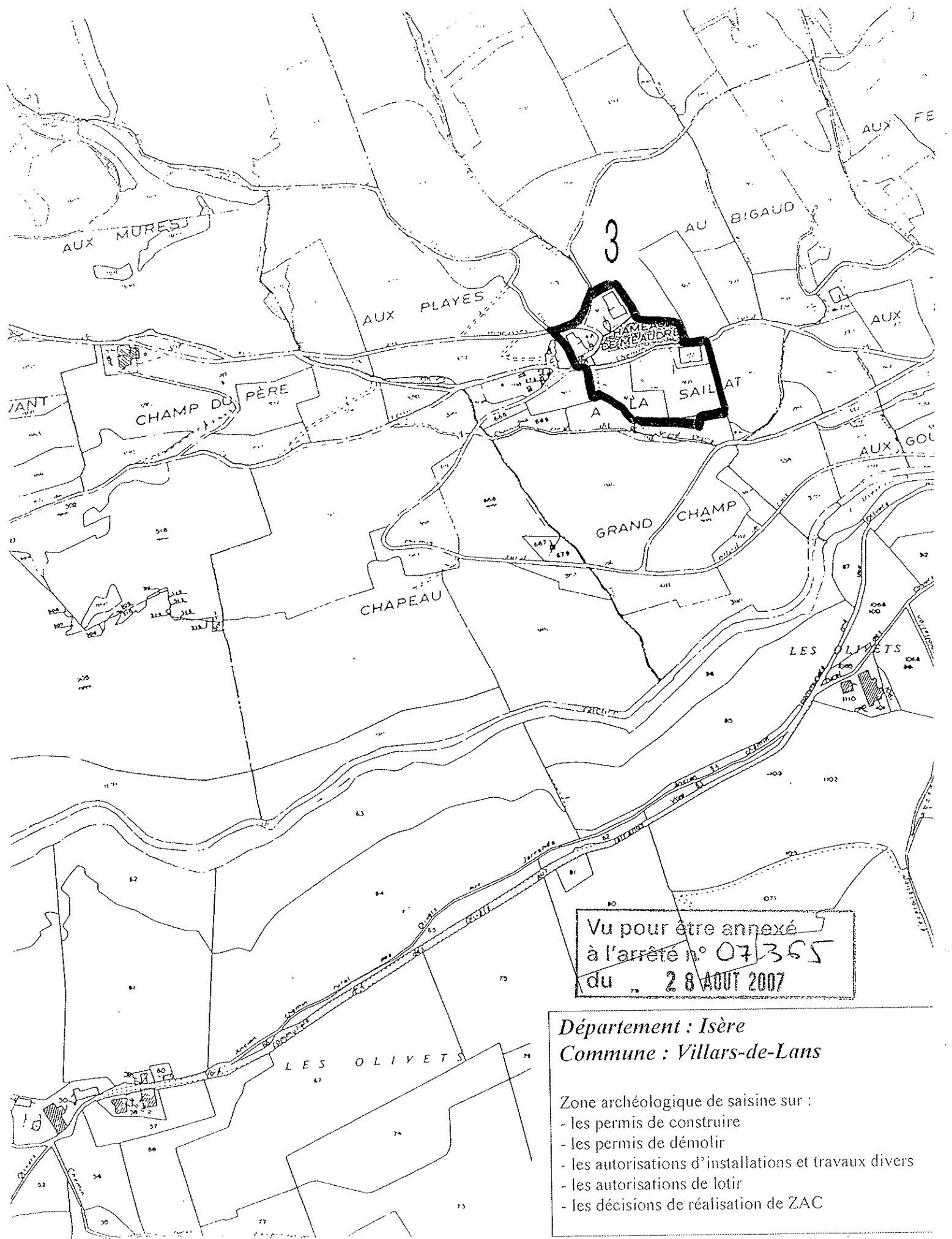
*Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans*

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 07.36
du 28 AOUT 2007

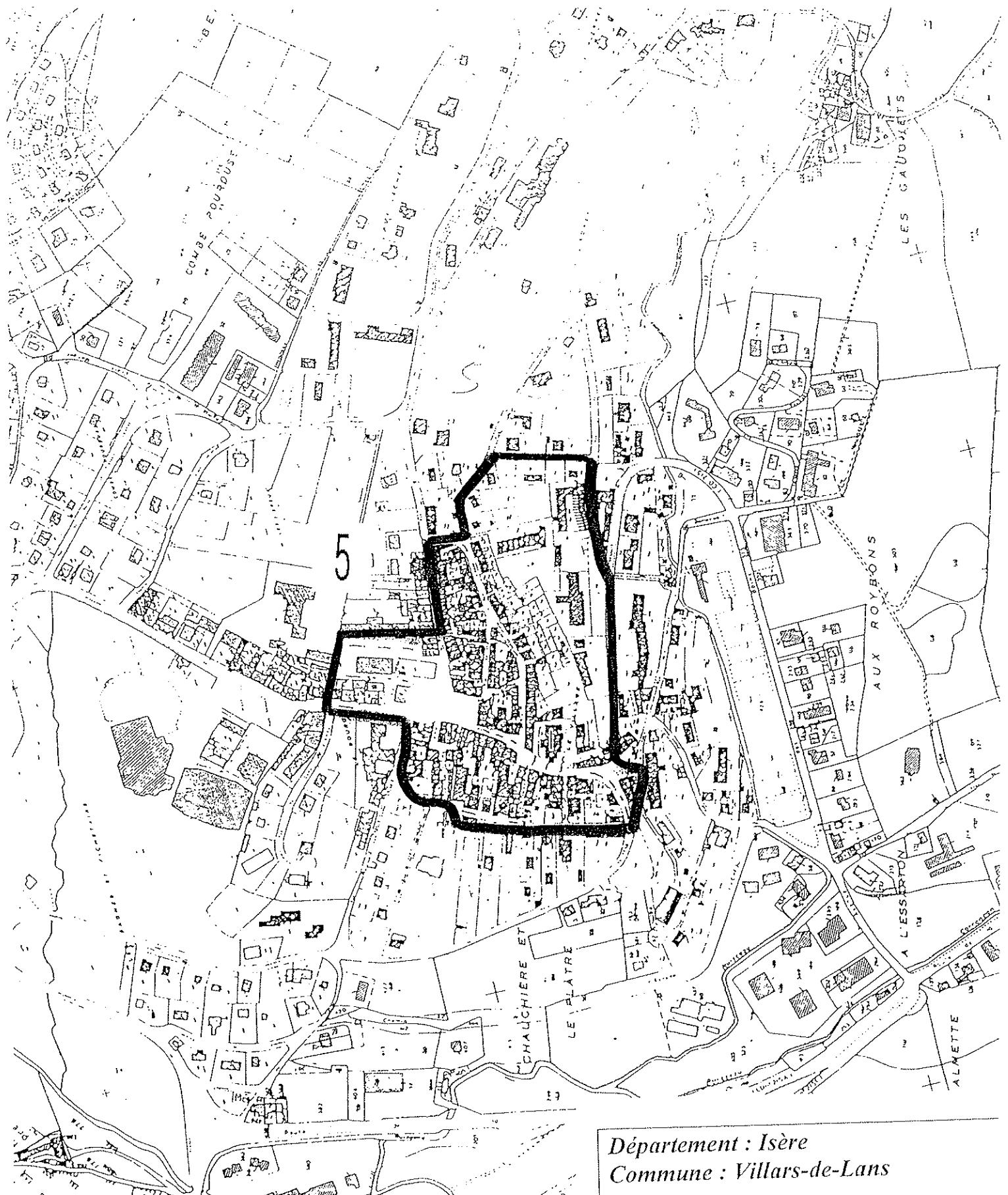
Zone archéologique de saisine sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*



*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*

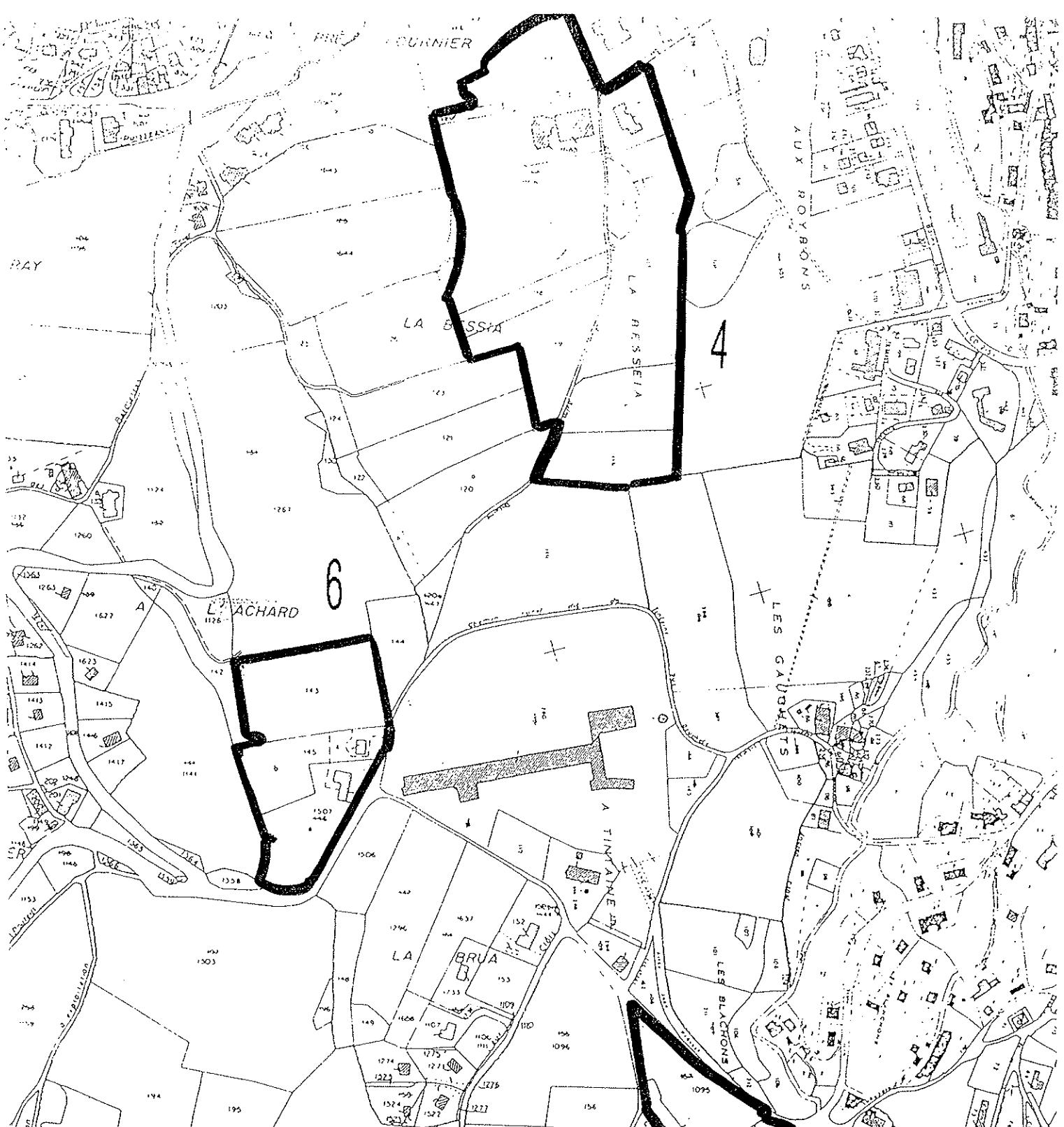


*Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans*

Zone archéologique de saisine sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

*Vu pour être annexé
à l'Arrêté n° 3738
du 28 AOUT 2001*



Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans

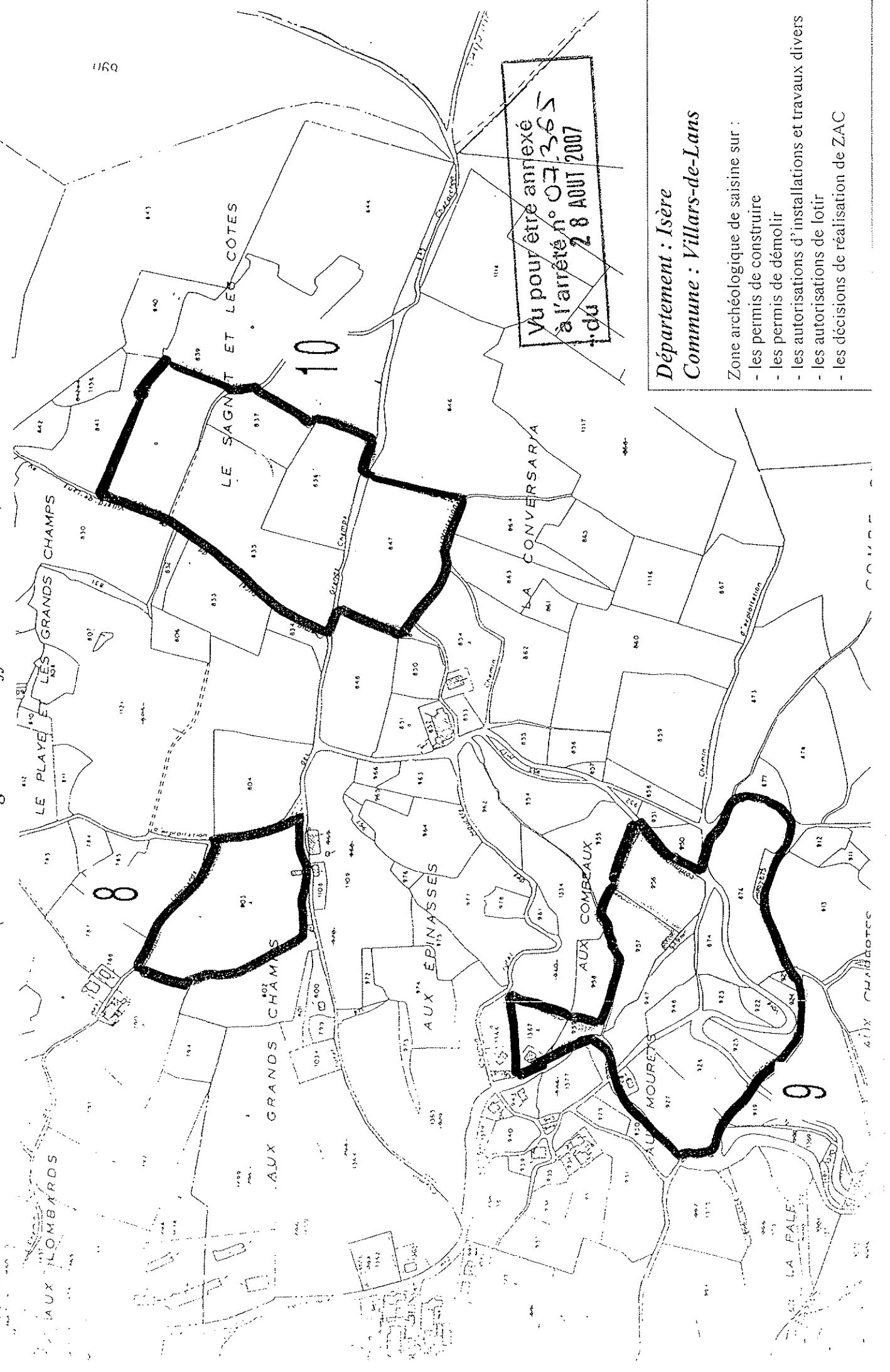
Zone archéologique de saisine sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

Vu pour être annexé,
à l'arrêté n° 02-375
du 28 AOUT 2007

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)

*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*



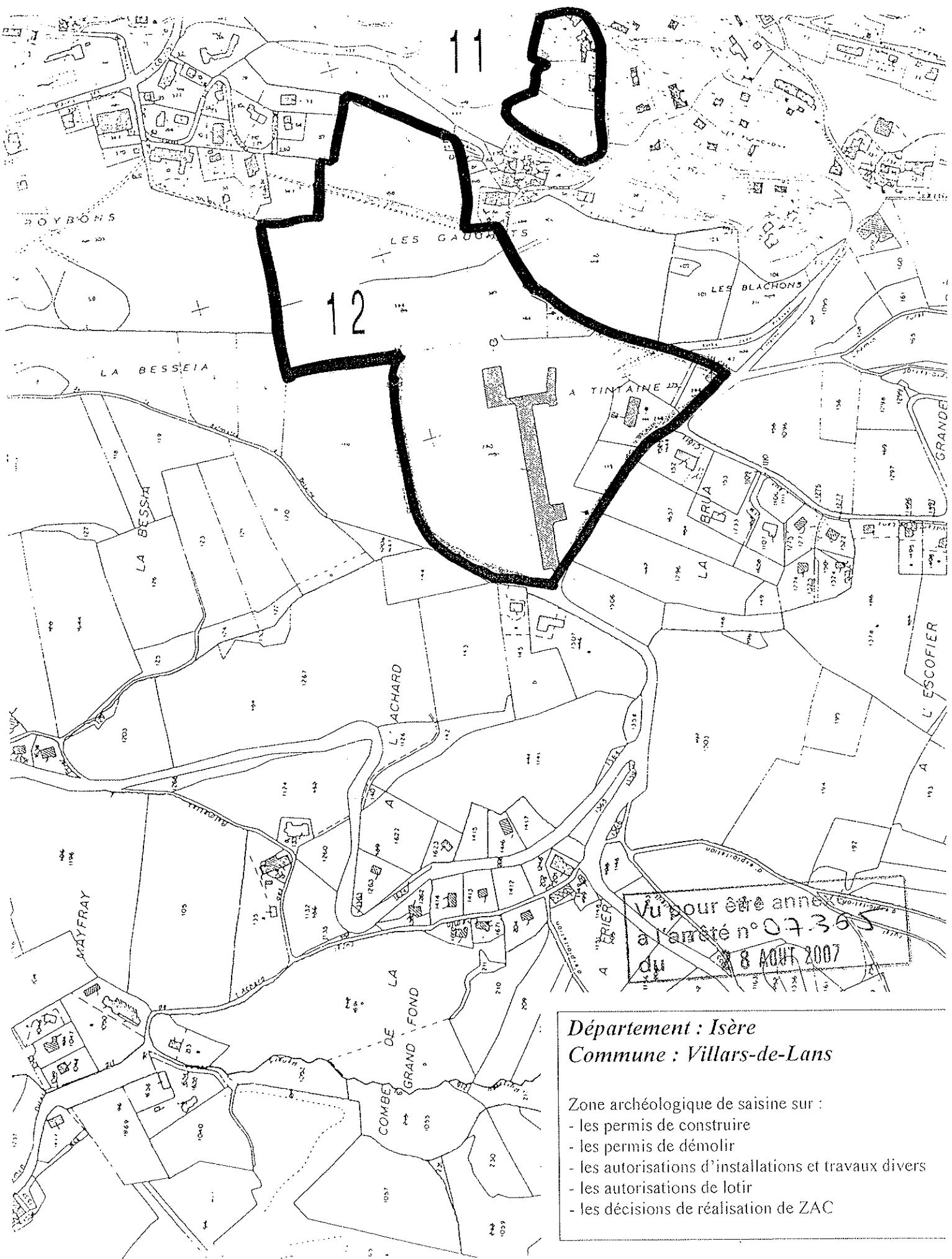
Département : Isère
Commune : Villars-

Commune : Villars-de-Lans

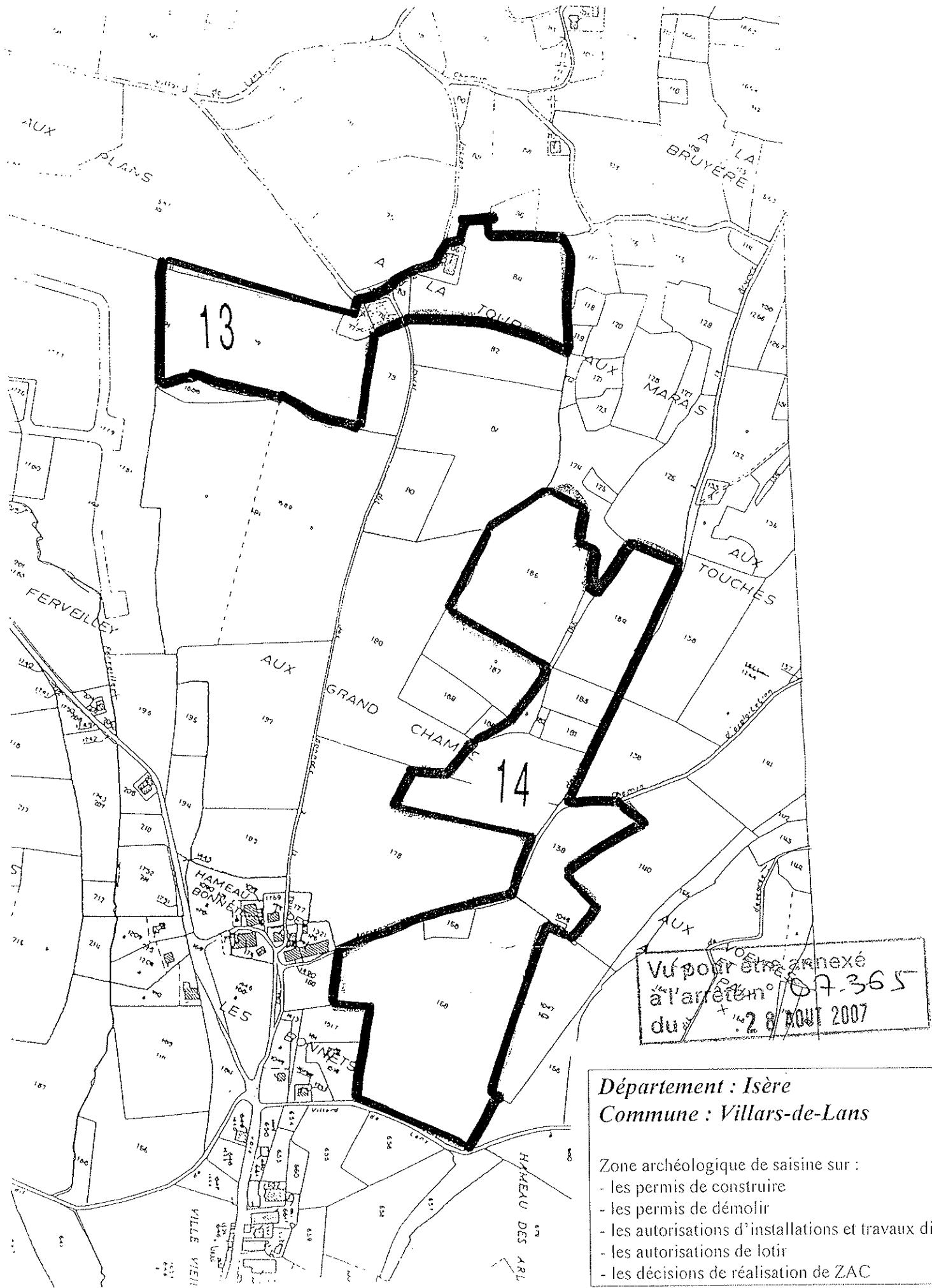
Zone archéologique de saïsine sur :

- les permis de construire
 - les permis de démolir
 - les autorisations d'installations et travaux divers
 - les autorisations de lotir
 - les décisions de réalisation de ZAC

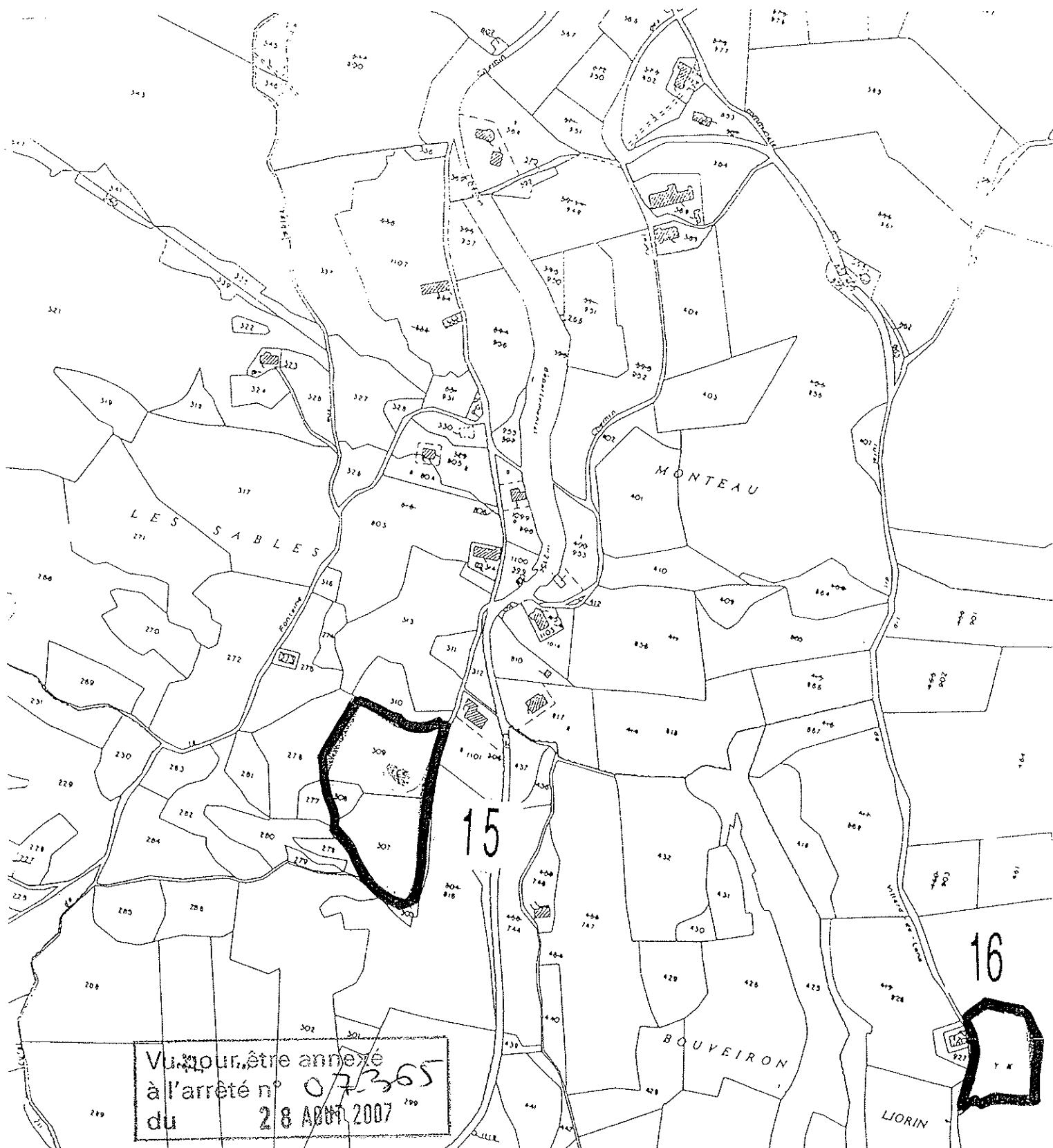
Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)



*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*



*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*

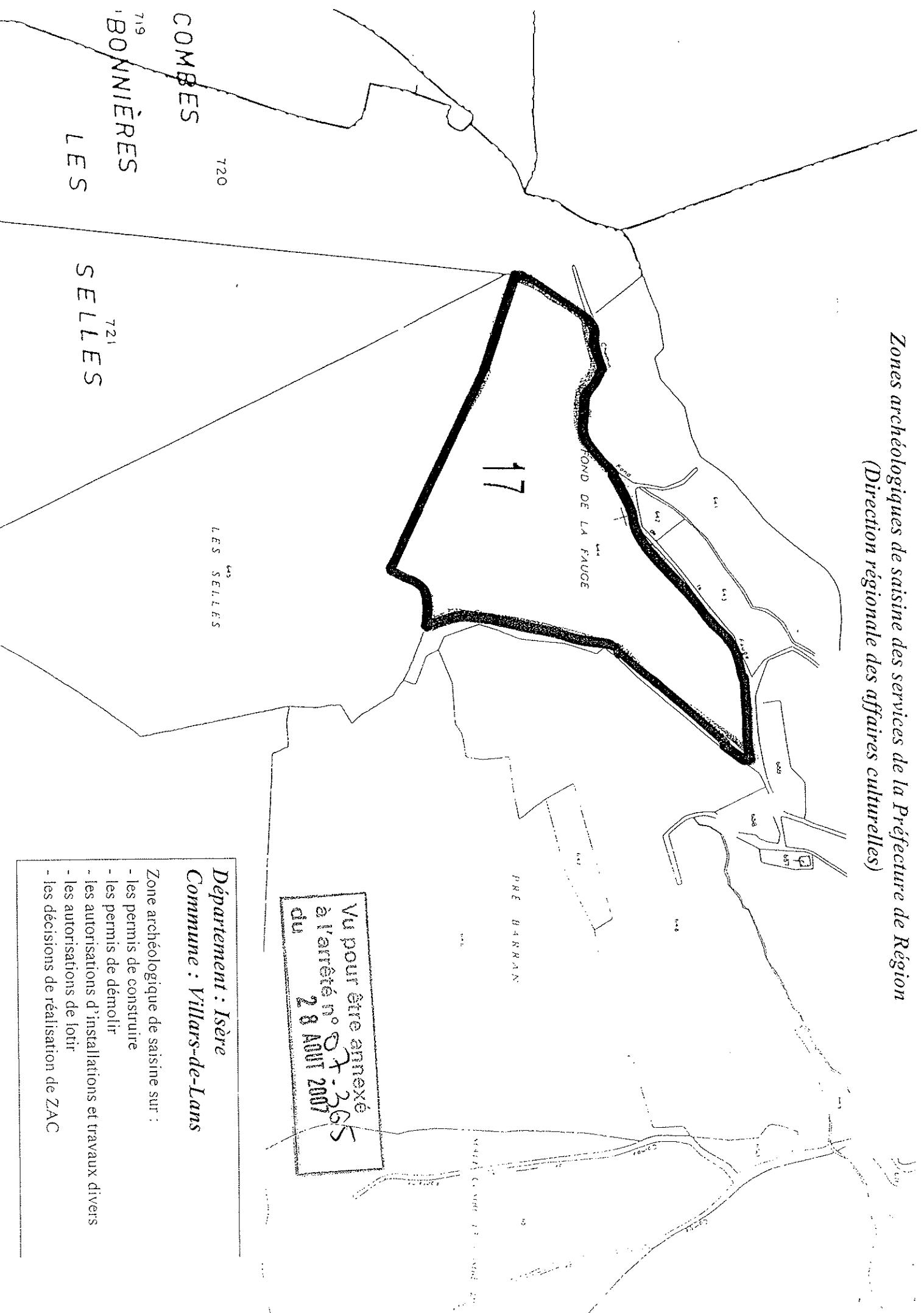


*Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans*

Zone archéologique de saisine sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*

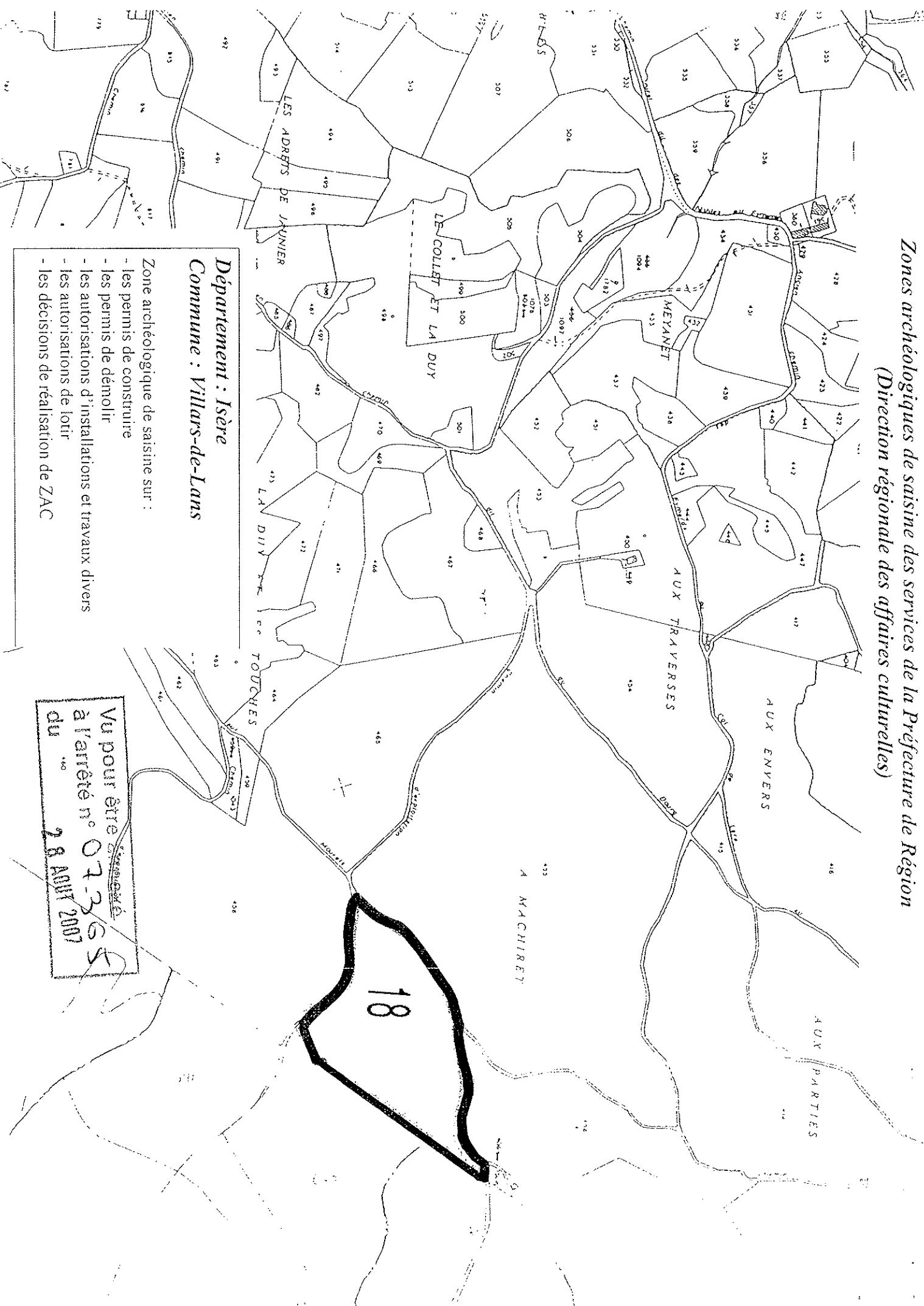


*Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans*

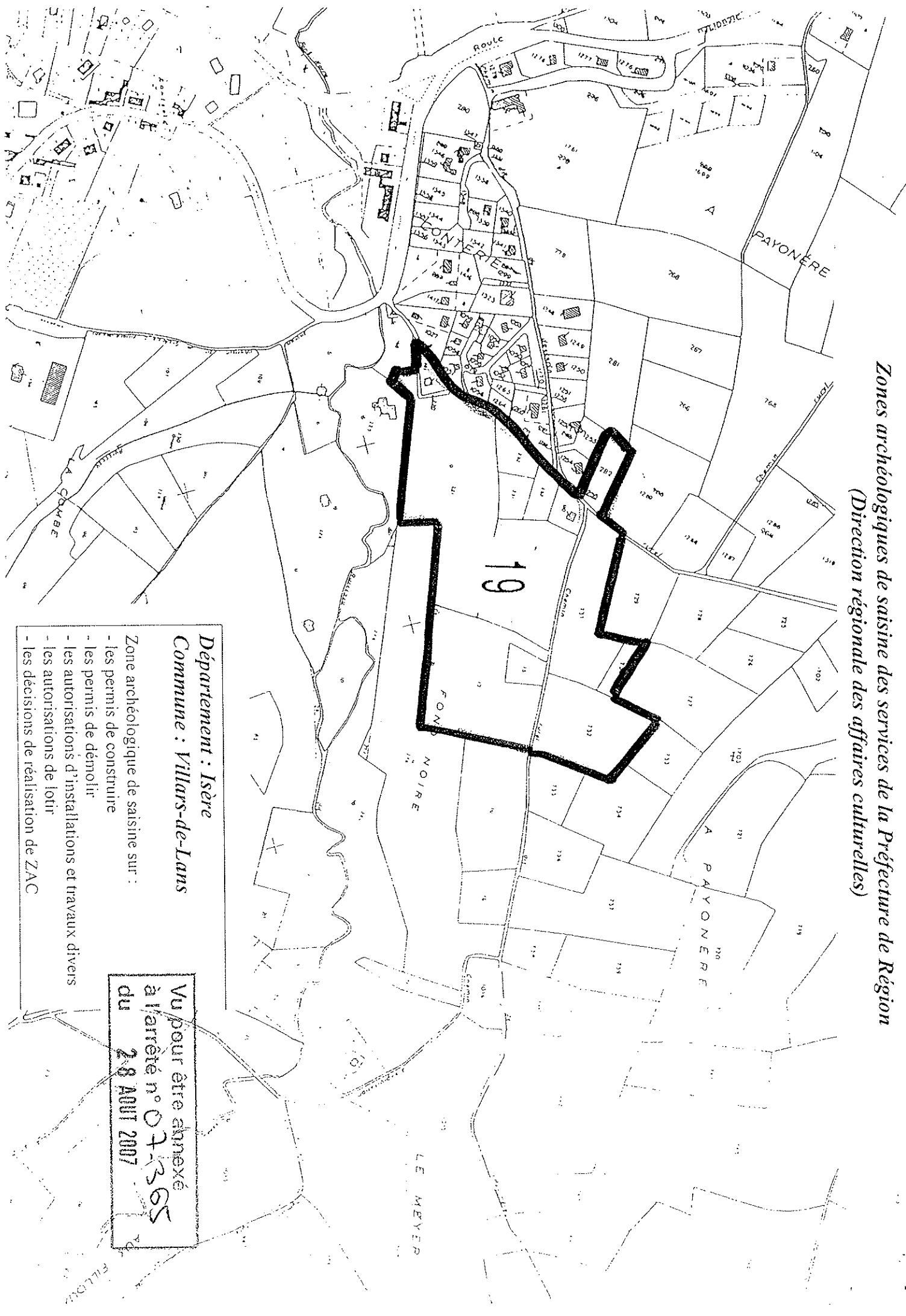
Zone archéologique de saisine sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
 (Direction régionale des affaires culturelles)



Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)

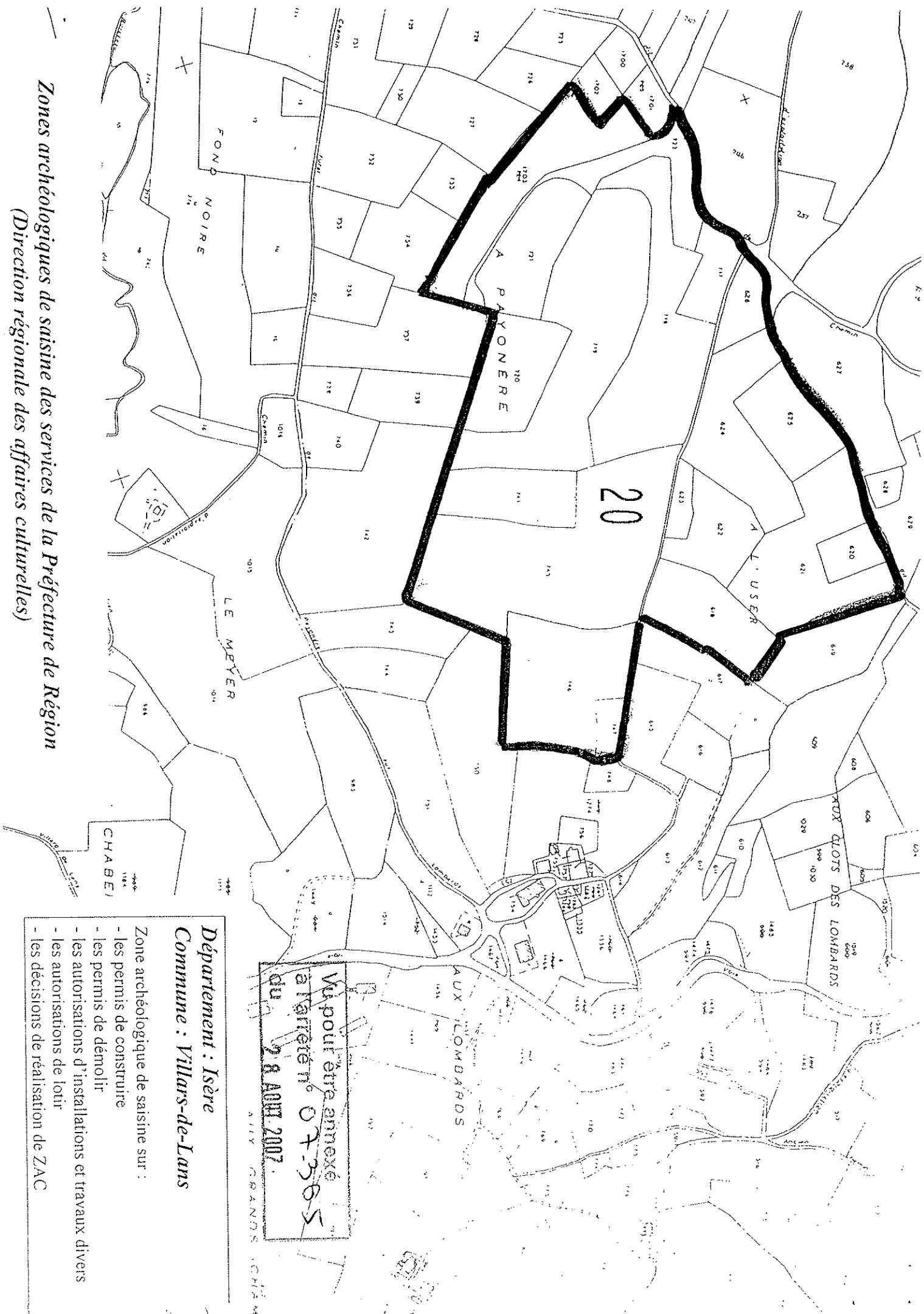


Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans

Zone archéologique de saisine sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC

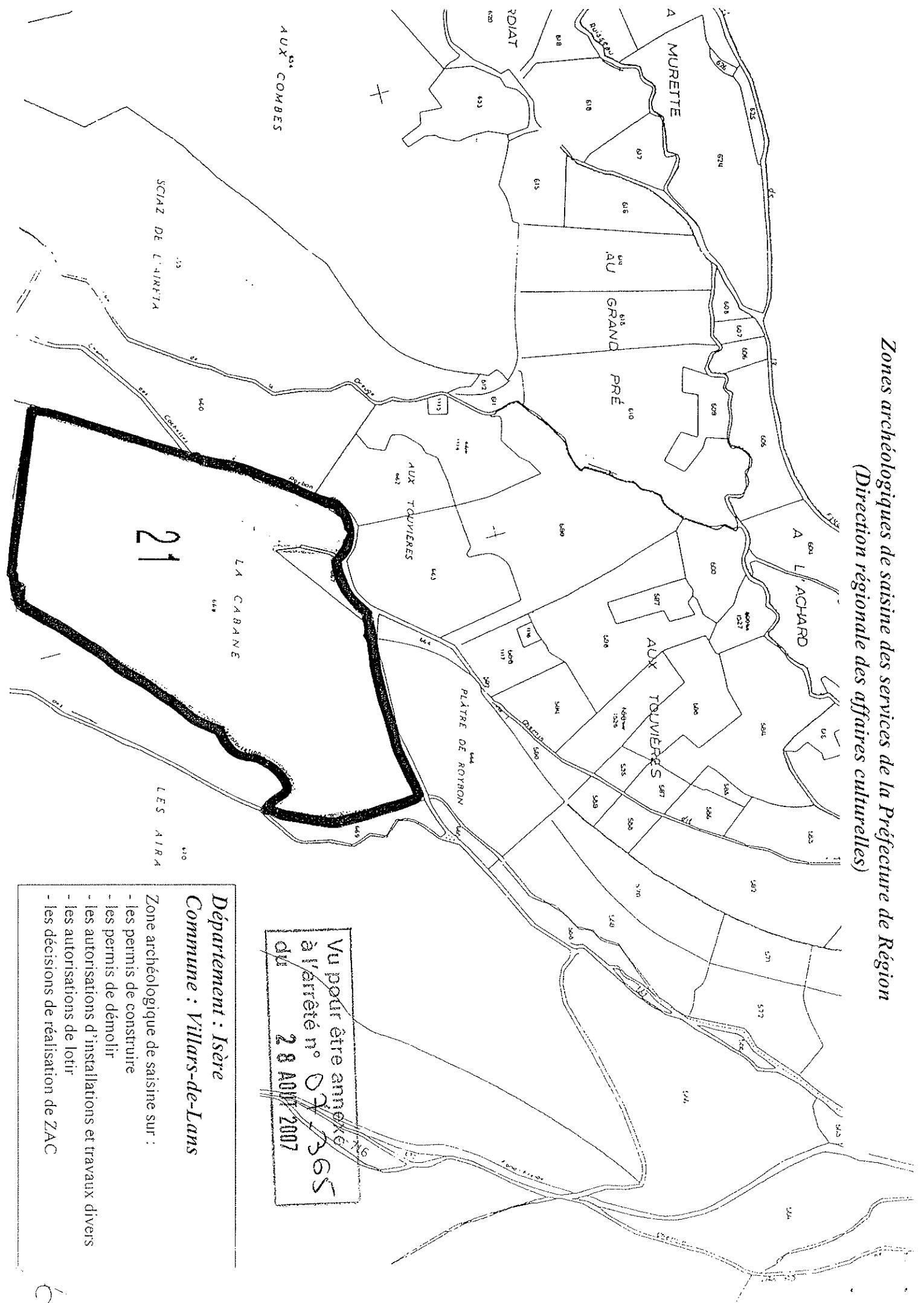
Vu pour être annexé
à l'Arrêté n° 07365
du 28 AOUT 2007



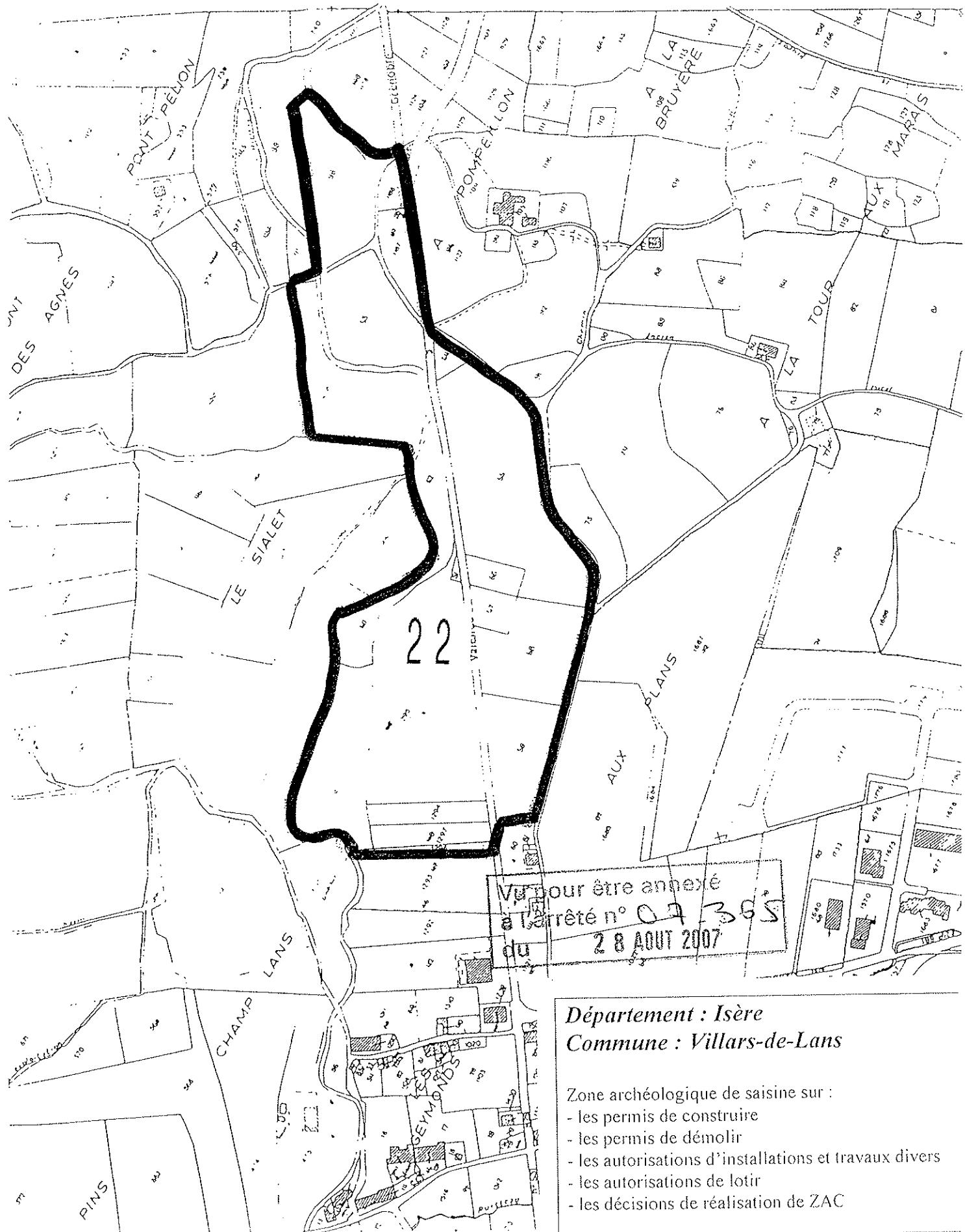
*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*

(Direction régionale des affaires culturelles)

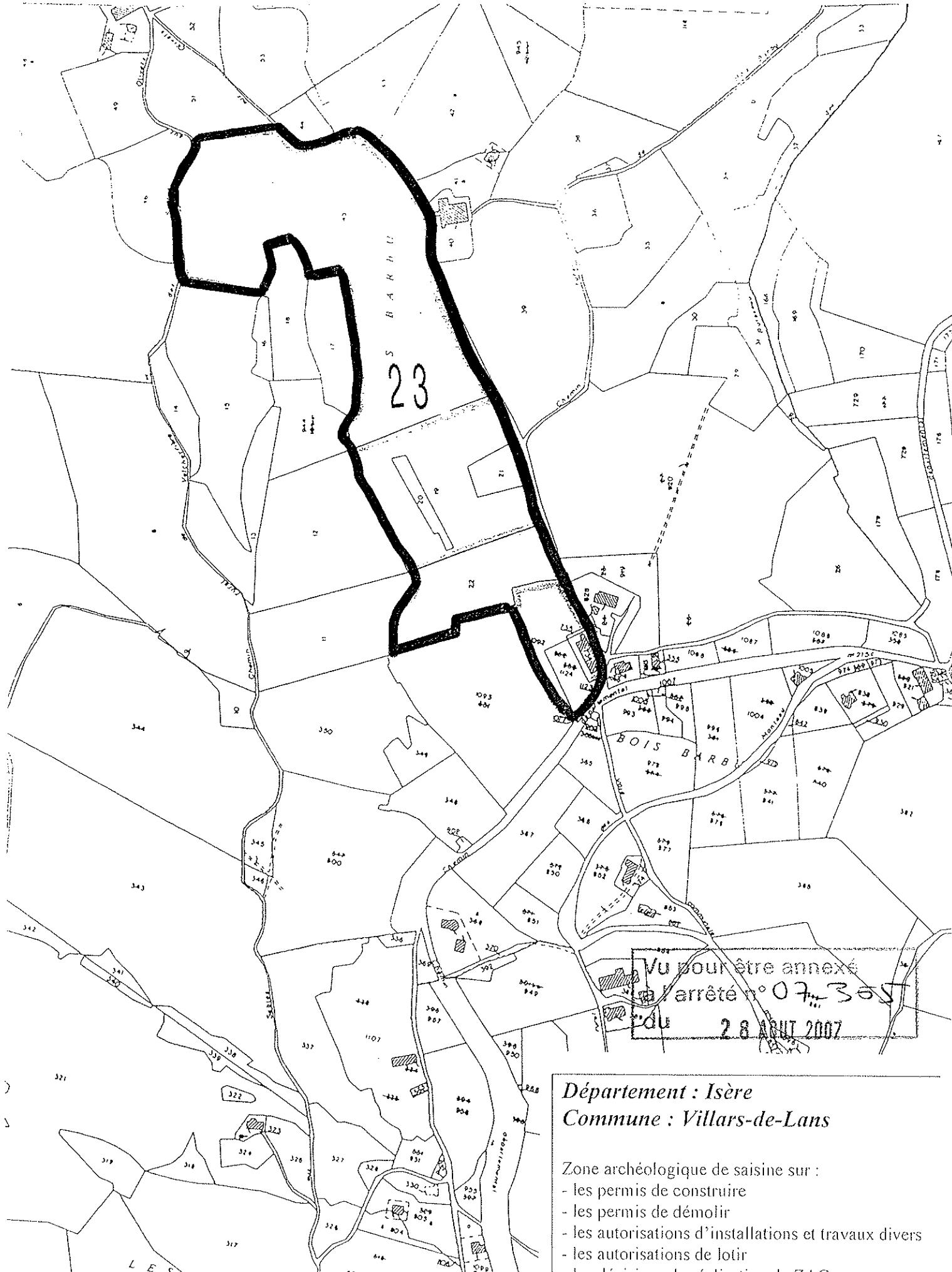
*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*



*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*

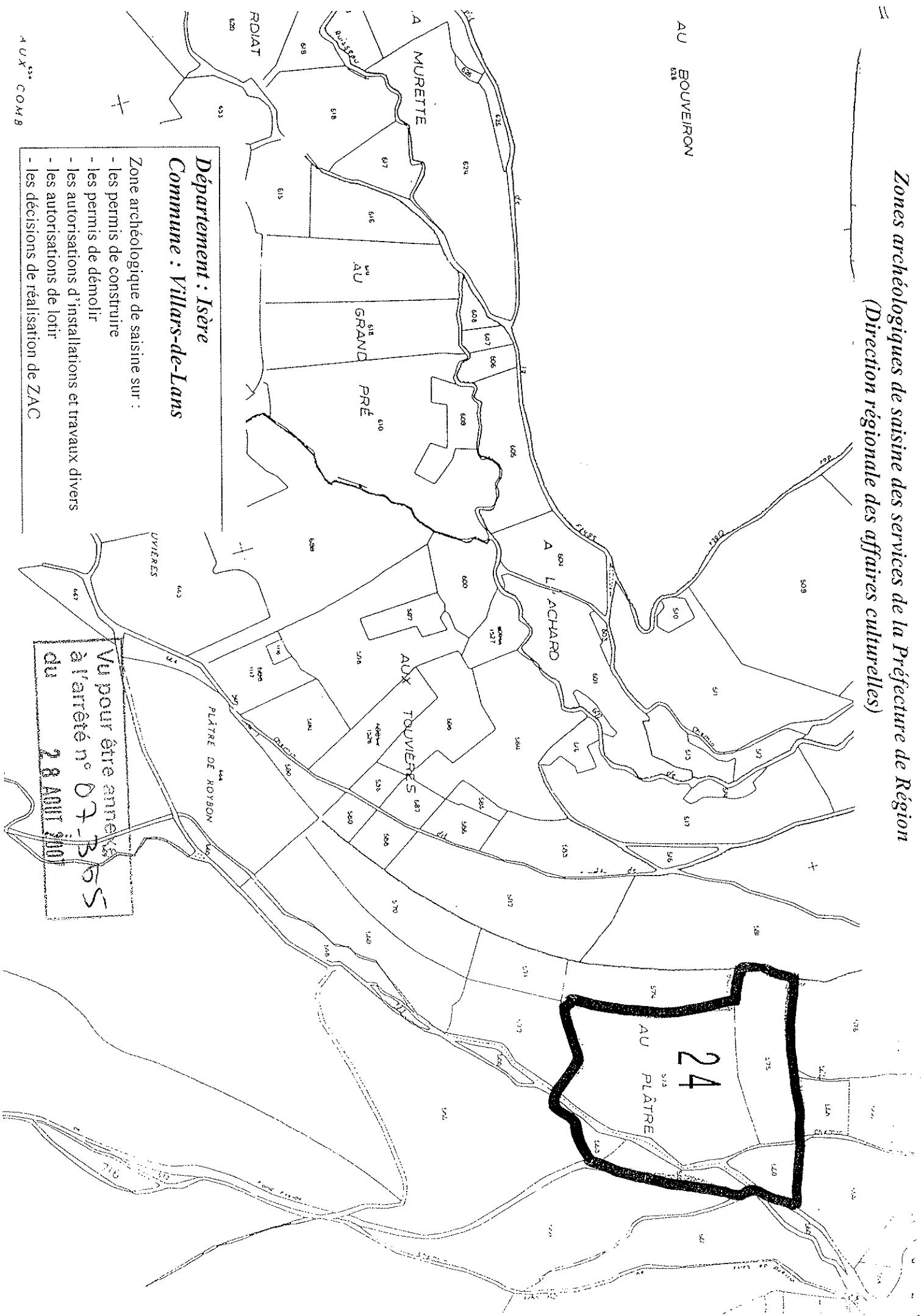


*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*



Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)

(Direction régionale des affaires culturelles)



*Département : Isère
Commune : Villars-de-Lans*

Zone archéologique de saisine sur :

- les autorisations d'installations et travaux divers
 - les autorisations de lotir

*Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction régionale des affaires culturelles)*

